

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2014

Le mardi 3 juin 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Christophe AMANY
Mme Claire SADDY
M. Thierry BRAILLARD
M. Bruno CHARLES
Mme Emilie DESRIEUX

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
Mme PLAISANT
Mme UBALDI-CLARET
Mme IEHL
M. CHELLALI

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 20 MAI 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels – Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 188 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique – Approbation de conventions d'application entre la ville de Lyon et diverses associations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne cinq arrondissements et des conventions avec certaines associations.

Le théâtre des Clochards Célestes, le théâtre des Ateliers, la Salle de Bains, la galerie Roger Tator, Grrrnd Zero, le Rockepamort, Réseau, 6^e Continent et Cinéduchère.

Je vais évoquer la galerie Roger Tator que vous connaissez depuis des années ; elle est à l'origine d'un certain nombre d'équipements dans notre arrondissement, notamment le Jardin d'Amaranthes. Cette association organise des événements au niveau de l'art contemporain avec un rayonnement européen.

Elle organisait, dans le cadre de la Fête des Lumières, un certain nombre d'événements autour de la lumière avec des acteurs du monde du commerce et de l'architecture, elle va encore participer cette année.

C'est une structure à la dimension d'arrondissement, voire à dimension européenne sur certains événements.

L'AADN qui n'est plus située dans le 7^e arrondissement mais qui a encore des activités ici. Cette association fait de l'accompagnement des artistes en matière d'arts numériques, également des découvertes et initiations auprès des publics sur l'usage des multimédias, sur de la professionnalisation dans les domaines des arts numériques.

Une association qui s'est fait connaître par son sens de l'affichage ces dernières semaines : Grrrnd Zero, auparavant située à Gerland qui va se déplacer dans des nouveaux locaux à Vaulx-en-Velin. Ce dossier concerne la réhabilitation des locaux et le transfert de l'équipe à Vaulx-en-Velin.

Le 6^e Continent qui inaugure ce soir son festival, qui est une structure de création (on vient créer de la musique, des spectacles de danse). C'est un festival annuel où vous aurez le plaisir de voir des animations ce weekend au Parc de Gerland et le 5 juin, chez les commerçants et artisans de la Guillotière avec Tous à la Guill' qui marquera cet événement.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Mon intervention ne portera pas sur les projets du 7^e arrondissement, même si on pourrait citer la subvention à Roger Tator qui est de l'investissement, pour leur installation vers la gare Jean Macé. Comme ils n'ont pas trouvé l'eau avec leur dernière exposition, on va leur apporter un peu d'équipement.*

Concernant Grrrnd Zero, (vous avez fait part de leur campagne d'affichage et de leur lettre arrivée chez ceux qui suivent ce qui se passe). J'ai retenu que l'on vote une subvention de 100 000 € d'équipement, pourquoi pas, dans le cadre d'un programme qui se déroule sur 3 ans puisque, nous avons déjà voté l'année dernière 100 000 € et, il y a encore une troisième enveloppe prévue.

D'après les courriers envoyés au maire de Lyon et les affichages, il me semble qu'il n'y ait pas du tout eu d'installation, à ce jour sur Vaulx-en-Velin, du fait de quiproquos, de problèmes entre le Grand Lyon et la ville. Il y a un retard dans le conventionnement pour une occupation légale de ces bâtiments qui appartiennent au Grand Lyon.

Pourquoi voter sur un projet 100 000 € cette année, sachant que l'on a déjà voté 100 000 euros l'année dernière et, que je ne suis pas sûre qu'ils aient pu les utiliser puisque dans leur courrier, ils évoquent le fait qu'ils attendent cette convention depuis septembre et que rien n'a pu être fait aujourd'hui.

Si les 100 000 € n'ont pas encore été dépensés, on aurait pu attendre qu'ils aient cette convention.

Sur ce dossier, en l'attente d'explications que nous aurons certainement avant le conseil municipal, nous nous abstiendrons sur la globalité du dossier.

Mme MARION : A la lecture du projet de la délibération qui nous a été remis, tout laisse à penser que chacune de ces structures qui sollicitent aujourd'hui l'aide de la Ville, méritent notre bienveillance. Toutes semblent toucher un large public et sont pour la plupart installées dans notre agglomération depuis longtemps.

Qui connaît la scène musicale lyonnaise sait que l'association Grrrnd Zero n'est pas une association comme les autres.

En effet, contrairement à ce qu'indiquent les documents que vous nous avez remis, Grrrnd Zero n'est pas seulement un collectif d'artistes lyonnais issus des arts de la culture dits underground qui a comme principal objectif d'offrir aux Lyonnais un lieu culturel dédié aux projets artistiques alternatifs mais, c'est aussi et surtout, connu dans l'agglomération lyonnaise pour être à l'origine, un squat installé illégalement dans un bâtiment du Grand Lyon entre 2004 et 2005.

Depuis, ce collectif a occupé différents sites, toujours appartenant à la ville mais, cette fois, mis à disposition en bonne et due forme avant d'atterrir aujourd'hui dans des nouveaux locaux à Vaulx-en-Velin et pour la rénovation desquels, la ville de Lyon s'apprête à lui verser pour la seconde fois en moins d'1 an, une subvention de fonctionnement de 100 000 euros.

Il s'agit là d'une somme colossale ; à titre de mesure, avec 100 000 euros, on peut exonérer de taxes sur les rythmes scolaires, les parents de cinq cent soixante quatorze enfants.

Grrrnd Zero qui n'a jamais versé le moindre loyer à ses bailleurs qui sont la ville et le Grand Lyon, autrement dit, les contribuables, aime à se présenter comme une salle autogérée. Qu'il est commode de s'autogérer quand on le fait avec l'argent des autres !

Aujourd'hui, ils ne semblent pas rougir de vivre sous perfusion de la ville de Lyon bien au contraire, parce que les subventions ne tombent pas assez vite, le collectif a lancé en fin de semaine dernière, une campagne d'affichage placardant dans plusieurs endroits de la ville, une photo de Gérard COLLOMB accompagnée d'une lettre ouverte, le sommant d'accélérer.

Alors que pas un jour ne passe sans que l'on croise des Lyonnais qui dorment dans la rue, sans que l'on ait connaissance de l'expulsion d'une famille lyonnaise de son logement pour loyers impayés, alors que pas un jour ne passe sans qu'un Lyonnais tombe dans la précarité parce qu'il a perdu son emploi, nous nous apprêtons aujourd'hui à verser l'équivalent de quatre vingt huit SMIC à une association qui en a déjà perçu autant il y a six mois et qui n'hésite pas à user du chantage pour arriver à ses fins, allant jusqu'à affirmer dans cette fameuse lettre ouverte que si elle n'obtenait pas gain de cause rapidement, elle n'hésiterait pas à occuper illégalement un autre bâtiment de la ville.

Céder face aux caprices de quelques provocateurs est totalement inacceptable.

En l'état et au nom de la décence, j'estime que la ville de Lyon ne peut pas se permettre pareille dépense, je voterai contre ce rapport. »

M. BLACHIER : Madame MARION, je me félicite que vous soyez contre les expulsions d'une part et, d'autre part de votre soutien à Gérard COLLOMB dans cette affaire qui, a été pris un peu violemment à partie par Grrrnd Zero et, j'en prends bonne note.

Oui, au départ cette structure était un squat, elle occupait illégalement un certain nombre de bâtiments à Gerland.

Néanmoins, aujourd'hui nous votons pour arrêter cette politique dans laquelle, un certain nombre d'acteurs culturels se situent dans l'illégalité. Nous faisons en sorte que des conventions soient établies, des lieux déclarés, des salariés déclarés, des activités légales.

Je suis surpris que vous ne vouliez pas voter pour que Grrrnd Zero cesse d'être un squat.

Madame DAGORNE, la question que vous posez a été abordée à la commission, par votre groupe et, la réponse est que le montant des travaux est largement supérieur à ces 100 000 €, là il s'agit d'un provisionnement sur travaux, avant une convention qui a un peu traîné parce que, Grrrnd Zero a un tempérament un peu nerveux.

Ces 100 000 € et les précédents sont alloués pour des travaux estimés à environ 300 000 €. Les 100 000 € suivants étant financés par la structure.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX,
Une voix contre : Mme MARION)

2 - Règlement intérieur des activités périscolaires en direction des usagers.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Tout d'abord, je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans le décret du 7 mai 2014 dans lequel on parle d'assouplissement par rapport au projet initialement présenté.

Le décret de janvier 2013 proposait un périscolaire de 45 mn sur plusieurs jours. Dans le projet actuel, on a un périscolaire concentré sur le vendredi après-midi et on assiste à un renforcement du temps de midi.

Le choix de la ville de Lyon par rapport à ce décret se justifie à plusieurs niveaux. C'est le choix le plus lisible pour les familles, dans la mesure où les enfants et le personnel enseignant ont une lisibilité plus claire.

Le fait que ce soit sur une demi-journée, laisse la possibilité de programmer des activités plus conséquentes en termes d'organisation mais aussi du fait que les enfants sortent du cadre de l'école.

A partir du choix fait par la ville de Lyon, les différentes écoles de la ville deviendront, à la rentrée, des centres d'accueil et loisirs sans hébergement. Nous sommes donc confrontés à des structures qui proposent un encadrement important en termes d'animation et d'encadrement des enfants.

Au niveau de toutes les écoles de la ville, il y aura la présence d'un directeur accueil, loisirs, qui sera là pour surveiller le bon fonctionnement de ces activités.

Aujourd'hui, on se retrouve avec une configuration légèrement différente de celle que l'on a actuellement : on rajoute la journée du mercredi, votée par l'ensemble du conseil des écoles en juin 2013 et, on a un accueil garderie maintenu sur l'ensemble des jours du temps scolaire traditionnel et, cette demi-journée du vendredi réservée aux activités périscolaires.

Ce projet de la ville s'inscrit dans le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) qui remplace le PEL ; il s'inscrit dans la loi de la refondation de l'école.

Le règlement comporte cinq articles : définition de ces activités périscolaires, sécurité, encadrement des enfants.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport. Merci.

Mme DAGORNE : *Nous avons déjà abordé ce dossier, à la marge, le mois dernier, à partir d'un autre dossier. Aujourd'hui, on doit statuer sur le règlement propre aux activités périscolaires pour les usagers.*

Notre groupe votera contre ce rapport surtout par rapport aux conditions de la mise en œuvre par la ville de Lyon de cette réforme des rythmes scolaires.

On peut constater que la précipitation est ce qui caractérise la mise en place de cette réforme puisque, le dossier nous est présenté aujourd'hui alors qu'un certain nombre d'établissements ne se sont pas encore prononcés.

Monsieur DA COSTA pourriez-vous nous indiquer quels ont été les votes, précisément dans les conseils d'établissements du 7^e arrondissement ; certains sont-ils encore en attente et, éventuellement école par école ?

Mme LA MAIRE : *Monsieur DA COSTA vous donnera cela mais chez nous, à part la cité scolaire internationale, tous les conseils d'école se sont tenus. Nous tenons donc notre conseil d'arrondissement après.*

Mme DAGORNE : *Merci pour cette première information. Cette réforme prévue depuis 2 ans, a fait l'objet d'aménagements il y a peu de temps avec un décret au lendemain des élections municipales.*

Précipitation pour une application en septembre 2014, après un vote à 3 semaines de la fin de l'année scolaire, avec l'annonce du choix de la ville, dans une niche que vous avez évoquée, nouvelle

mais surtout dérogatoire, prévue pour les communes rurales. Je ne savais pas que Lyon était une commune rurale.

Lors de la campagne électorale, Gérard COLLOMB avait promis aux Lyonnais, un coût entre 2 € à 20 € par an et par enfant ; la campagne passée, le coût pourra aller jusqu'à 190 € par enfant et par an. Pour certaines familles, on peut se demander : « où est l'école gratuite de la République ? »

Cela va inmanquablement entraîner des abandons d'activités extrascolaires, sportives ou culturelles pour certains parents qui ne pourront pas assumer la charge financière qu'ils pouvaient jusqu'à présent, assurer, dans d'autres activités, alors que l'on connaît déjà la situation difficile des familles, dans un contexte économique et fiscal actuel.

Il faut également prendre en compte l'impact pour les associations sportives et culturelles, de nos quartiers, qui sont déjà en difficulté aujourd'hui. Les responsables nous ont fait part de leur inquiétude et des conséquences, notamment de la réduction des créneaux d'activités sur le mercredi matin, sur l'absence d'inscriptions qui pourraient se faire puisque, les parents pourront éventuellement choisir de ne plus les inscrire pour des activités de compétition le weekend.

Sur la garderie du mercredi de 11h30 à 12h30, elle est gratuite mais, on ne prévoit pas de cantine ; elle entraînera une rupture avec les éventuelles poursuites d'activités l'après-midi, dans d'autres centres de loisirs. Si on prend l'expérimentation de Gilbert Dru que l'on a déjà évoquée le mois dernier, les services de cantine étaient prévus pour faire la liaison avec la prise en charge par les centres de loisirs, le mercredi après-midi.

Enfin, n'oublions pas que l'objectif du décret de la réforme était de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants à l'école ; dans ce cas- là, le choix de la ville n'est pas forcément, de notre point de vue, le choix de l'épanouissement de l'enfant.

Il devait s'agir d'alléger le temps scolaire pour mieux apprendre ; on n'a rien du tout Les enfants vont enchaîner deux jours d'activités scolaires en continu puis, une demi-journée de repos, retour à des activités scolaires sur une journée et demi, pour finir avec 3 heures d'activités facultatives le vendredi après-midi.

Ensuite, la coupure du weekend peut être considérée comme étant de deux jours et demi, ce qui dans le cadre des rythmes de l'enfant, était ce qui avait été dénoncé par tous les spécialistes.

Les activités du vendredi : la programmation va se faire dans la précipitation encore une fois, dans les recrutements en sollicitant des associations partenaires dans les délais que l'on peut qualifier d'indécents.

C'est la raison pour laquelle, nous voterons contre.

Mme MARION : Après des mois d'incertitude, le maire de Lyon présente enfin aux familles lyonnaises, les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires dans notre ville.

Il serait vain pour l'opposition d'avoir un débat sur les rythmes scolaires puisque l'adjointe à l'éducation, a déjà annoncé dans différents médias, la façon dont la ville comptait appliquer cette réforme avant même que le débat n'ait lieu.

Sur l'organisation de la semaine de l'enfant, la solution choisie est finalement un moindre mal. Déjà, durant la campagne, nous avons relevé qu'il était totalement absurde de vouloir proposer une quelconque activité à des enfants sur une durée de 45 mn.

Pour autant, malgré l'aménagement que vous allez mettre en place, nous sommes encore bien loin de l'objectif initial qui était semble-t-il, d'alléger les journées des enfants.

Les enfants qui cumuleront garderie et cantine toute la semaine risquent d'être bien épuisés. Comme nous le redoutions, l'intérêt de l'enfant n'a pas été pris en compte mais, que dire de celui des familles. Gérard COLLOMB avait annoncé que s'il était réélu, l'application des rythmes scolaires coûterait aux familles entre 10 et 20 euros par an, déjà à l'époque nous le dénoncions car, 20 euros c'est déjà beaucoup pour certaines familles.

Avec votre nouvelle mouture, un couple avec deux enfants qui percevrait 3 180 euros par mois (revenu moyen par ménages lyonnais calculé par l'INSEE) devra payer 190 euros par an et par enfant soit, 360 euros au total. Comme si cela ne suffisait pas, le règlement que vous nous soumettez prévoit que les familles devront s'acquitter de cette somme dans son intégralité et ce, dès la rentrée de septembre, période que l'on sait coûteuse et délicate pour les familles.

Ainsi, l'élément de langage martelé depuis 3 semaines par Madame BRUGNERA, selon lequel il n'en coûterait aux familles qu'entre 2 et 19 euros par mois, est une publicité totalement mensongère puisqu'aucune facilité de règlement ne semble être proposée aux familles.

Cette nouvelle dépense imposée aux familles pour des activités que leurs enfants n'auront pas choisies, viendra s'ajouter dès la rentrée prochaine aux traditionnels achats de fournitures scolaires et autres vêtements, aux frais d'inscription dans les clubs de sport et au règlement de la cantine et des activités des mercredis de Lyon.

Bon nombre de familles de classe moyenne devront finalement faire un choix et sacrifieront soit les activités extrascolaires soit périscolaires à défaut de pouvoir payer les deux.

Les plus aisées quant à elles, pourront faire le choix, quitte à ce que l'école devienne payante, d'inscrire les enfants dans le privé.

En vous plaçant majoritairement en tête lors des élections de mars dernier, les Lyonnais ne vous ont pas signé un chèque en blanc ; ils vous ont élu sur un projet qui n'est pas celui-là.

Je vous demande donc, au nom des familles lyonnaises, de revoir votre copie en ne faisant pas porter sur le dos des familles, le poids d'une réforme que le gouvernement que vous avez soutenu, nous impose.

J'entends parfaitement l'argument selon lequel la part financée par la CAF n'est pas assez importante mais, ce n'est pas aux familles de régler la part restante. Je refuse de m'entendre dire qu'il n'y a pas d'argent car, quand il s'agit de trouver des fonds pour financer certaines associations, la ville de Lyon n'est pas avare de solution.

Je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme IEHL : *Au nom d'Europe Ecologie les Verts, je souhaite faire une intervention.*

Deux types de remarques : l'une sur la forme et l'autre sur le fond.

L'esprit de la réforme était d'alléger les journées des enfants et il semble que le dispositif dérogatoire choisi par la ville de Lyon, ne respecte pas cet esprit.

Faire voter en conseil un règlement intérieur des activités périscolaires liées à la demi-journée du vendredi, c'est un peu mettre la charrue avant les bœufs, dans la mesure où tous les conseils d'école ne se sont pas encore prononcés sur cette option et, qu'ils ne le feront que ce jeudi, à ma connaissance.

Par ailleurs, le décret portant l'autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires, publié au journal officiel du 8 mai 1914, déjà cité tout à l'heure, mentionne que les communes ont la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur le seul après-midi, dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité, qu'il y a la possibilité d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures par semaine et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires (on n'a pas entendu non plus parler de cette option) ; sous réserve que leurs projets soient construits en concertation localement puis, validés par le Rectorat.

Concernant les dites activités, ce qui prédomine, ce sont les inquiétudes des parents qui ne savent pas où ni comment, leurs enfants pourront être inscrits à des activités dites de qualité.

Selon certains témoignages, il faut faire la queue dès 5h du matin pour inscrire son enfant dans des structures socioéducatives de proximité, sans assurance qu'il y ait de la place pour tous.

Qu'en est-il de la capacité d'accueil de ces structures ; je ne parle pas que des locaux bien évidemment.

Cette inquiétude, en l'absence de solution alternative, risque de pousser les parents à voter pour ce dispositif, ce qui n'est pas un gage de démocratie.

Par ailleurs, QUID du contenu de ces activités qui, comme le texte du décret le stipule, doivent s'inscrire dans un projet pédagogique ; nous aimerions au-delà des objectifs généraux et généreux du PEDT, connaître quels types de projets ou actions concertées sont en cours d'élaboration ? Avec quels acteurs ? Avant de se prononcer sur un règlement intérieur trop général.

Nous avons également des raisons de penser que les activités en lien avec l'école, conçues comme de véritables ateliers d'expérimentation – je pense aux classes APAC pour le développement des activités culturelles et artistiques – ou des activités pratiques d'éducation à l'environnement, ne seront pas à l'ordre du jour mais seront ni plus ni mieux, que des activités de loisirs classiques.

Même remarque pour le temps de restauration scolaire dont il est dit qu'il sera amélioré. Comment, avec quels moyens, quels aménagements de l'espace, quel personnel ? Nous ne le savons pas.

Enfin le dernier principe qui nous semble dangereux, c'est celui de la remise en cause de la gratuité de l'école, comme cela a été évoqué à l'instant. L'école obligatoire et gratuite devient facultative et payante.

Bien sûr direz-vous, il ne s'agit pas de temps scolaire mais périscolaire ; nuance légèrement byzantine, un peu pernicieuse selon nous car, on ne voit guère la différence avec les activités extrascolaires. Nous savons déjà et, les acteurs de l'éducation aussi que, les milieux les plus précaires ne pourront bénéficier de ces temps périscolaires et se retrouveront un peu plus longtemps désœuvrés.

Il s'agit donc d'une mesure qui risque encore plus de creuser les inégalités sociales, déjà à l'œuvre dans notre ville.

Aussi, nous voterons contre le règlement intérieur, tant pour son contenu que pour les modalités de sa mise en œuvre largement insuffisante et demandons le report de ce vote en conseil municipal, en attendant que tous les conseils d'école se soient prononcés.

M. GEOURJON : *Beaucoup de choses ont déjà été dites mais, je suis un peu perplexe vis-à-vis de cette réforme parce qu'il y a quelques mois, Monsieur PEILLON nous avait expliqué qu'il était nécessaire de réduire la durée d'apprentissage des enfants, pour lutter contre l'échec scolaire, d'où la nécessité de faire cours une demi-journée de plus dans la semaine ; changement de ministre et Monsieur HAMON nous explique que tout cela n'est pas nécessaire et que, on peut rester avec la même durée quotidienne sans que ça ait d'impact sur les résultats scolaires.*

Vous comprendrez que c'est surprenant et l'on peut se demander où est l'intérêt de l'enfant dans le décret HAMON.

Personnellement, j'ai le sentiment que le gouvernement s'est rendu compte qu'il avait agi un peu précipitamment, que sa loi était difficilement applicable et qu'elle avait un coût important et pour ne pas perdre la face, il a détricoté avec le décret HAMON, la loi PEILLON.

Le problème c'est que ce détricotage a un coût important, je l'ai évoqué ; si on regarde au niveau national, c'est un budget de l'ordre de 700 à 900 000 000 d'euros par an.

Pour donner un comparatif, le gouvernement aujourd'hui a annoncé une réforme territoriale pour faire des économies, il espère 10 milliards d'économie en 10 ans, avec le grand chambardement des fusions des régions ; là, on est sur presque 1 milliard de dépenses supplémentaires, pour une réforme du rythme scolaire qui n'est plus une réforme des rythmes scolaires puisque l'on reste sur la même durée d'apprentissage quotidienne, ça me paraît choquant et je crois que ce budget aurait pu être mobilisé de manière plus efficace, pour lutter contre l'échec scolaire, par exemple, en réduisant les effectifs dans les classes, en améliorant l'accompagnement personnalisé pour les enfants en difficulté scolaire, en améliorant l'accueil des enfants souffrant d'un handicap ou encore, en renforçant l'apprentissage d'une langue étrangère dans le primaire.

Au-delà de tout cela, deux ou trois interrogations qui ont été évoquées, le regret qu'il n'y ait pas de pause déjeuner prévue pour le mercredi ; notamment, pour les familles les plus populaires, cela peut aboutir à une modification du temps de travail, je pense que certains parents sont aujourd'hui à 80% le mercredi et avec cette réforme, vont passer à 100%, ce qui va augmenter les demandes au niveau de divertisport mais, ce qui crée aussi un besoin pour la pause déjeuner du mercredi. C'est dommage que ça n'ait pas été intégré, d'autant plus que Monsieur FOURNEL (certes dans le précédent mandat) avait cet objectif- là.

Comme Monsieur DA COSTA l'a signalé, les écoles vont devenir des centres de loisirs sans hébergement, ce qui permettra d'améliorer l'encadrement et la qualité des activités mais, le problème c'est que l'on ne voit plus la différence entre activités périscolaires et activités extrascolaires surtout en regroupant toutes les activités à la fin de la semaine d'école et ça va aboutir à des inscriptions en moins au niveau des associations proposant des activités extrascolaires et il faut s'attendre à la nécessité, à court ou moyen terme, d'augmenter les subventions pour ces associations si elles veulent continuer à offrir un service de qualité à un coût supportable pour les parents.

J'ai peur que ce rassemblement des activités dites périscolaires le vendredi, aboutissent à amplifier la fracture sociale car, je pense que certaines familles profiteront de cette organisation pour allonger leur weekend et, d'autres familles n'auront pas la possibilité de le faire ; il sera important, à

échéance d'1 ou 2 ans, de regarder école par école, la proportion des enfants inscrits aux activités périscolaires et là, je pense que l'on aura des conclusions négatives à ce niveau- là.

Mme LA MAIRE : *Avant d'aller plus loin dans le débat, beaucoup d'arguments présentés aujourd'hui, l'ont déjà été lors du précédent rapport sur la même question ; on a une grande chance dans notre arrondissement car, la concertation qui a été menée dans les conseils d'école, est aujourd'hui terminée, à l'exception de la cité scolaire internationale.*

Comme l'un d'entre vous l'a demandé, je pense qu'il est important que Monsieur DA COSTA puisse donner le résultat de cette concertation.

M. DA COSTA : *Je crains que l'on réduise ce conseil d'arrondissement à la réforme des rythmes scolaires mais, ce sont des questions pertinentes auxquelles je vais essayer de répondre.*

Au niveau de notre arrondissement, le 7^e arrondissement compte dix neuf écoles et, nous avons réalisé quinze conseils d'école car, certaines à cause de leur mitoyenneté, fusionnent leurs conseils. Nous avons eu onze écoles sur quinze qui se sont positionnées favorablement pour le projet de la ville.

Les conseils d'école, composés de parents, d'enseignants et de membres de la direction, ont vu un intérêt certain pour ce projet.

Pour ce qui est de la précipitation évoquée par Madame DAGORNE, il est important de rappeler que, quoi qu'il arrive, en septembre 2014, dans toutes les écoles de France, une réforme des rythmes scolaires sera mise en place.

Nous avons aujourd'hui deux cadres réglementaires, celui de janvier 2013 avec le périscolaire morcelé et celui du 7 mai 2014 avec cette possibilité de regrouper le périscolaire sur une seule demi-journée.

Vous parlez de précipitation mais, je dirais plutôt que la ville de Lyon a été extrêmement réactive à ce niveau -là, dans la mesure où il fallait qu'elle se positionne par rapport au projet à mettre en place à la rentrée et, avec ce décret annoncé le 7 mai, nous avons pu proposer un projet pour notre ville le 13 mai.

Il fallait que les écoles du 7^e arrondissement fassent un choix par rapport aux deux cadres réglementaires que je viens de citer.

Pour ce qui est du positionnement de certaines familles, rappelez-vous que c'était les éléments annoncés pendant la campagne ; le décret du 7 mai 2014 n'existait pas et, à ce moment-là, il était question pour le maire de Lyon, de présenter le prix qui s'inscrivait dans le cadre des 45 mn mais, aucune association dans le 7^e arrondissement, s'est positionnée favorablement pour suivre la ville dans la mise en place de ce projet.

La cantine du mercredi : c'est une question qui est revenue à plusieurs reprises au niveau des conseils d'école mais, il faut savoir qu'aujourd'hui, le service de restauration proposé par la ville, intervient entre deux temps scolaires traditionnels. Dans le cadre du projet présenté, il n'y a qu'un temps scolaire, celui du matin donc, il n'y a pas de temps scolaire l'après-midi, remplacé par le mercredi de Lyon et, dans le cadre du mercredi de Lyon, il y a un certain nombre d'associations qui proposent un service de restauration ; la mairie signe des conventions d'occupation de locaux, là aussi, des associations partenaires du dispositif attendent de se positionner à ce niveau-là, une fois que nous aurons une visibilité assez fine au niveau des effectifs inscrits au périscolaire.

Pour répondre à Madame MARION au sujet du paiement annuel qui serait réglé dans sa totalité, ce n'est pas le cas, nous avons évoqué les modalités de paiement au niveau des conseils d'école et, s'il est évoqué un paiement annuel pour le périscolaire, il n'est pas question de demander aux familles de procéder à ce règlement dans sa totalité. Il y aura évidemment la possibilité d'échelonner la somme demandée, dans le temps, ce qui représente une facilité de paiement.

La ville travaille aujourd'hui, pour mettre en place des dispositifs d'aide pour les familles à faible revenu, pour qu'elles puissent régler plus facilement le coût du périscolaire.

Le choix de la ville pour le vendredi : les deux décrets ne s'inscrivent pas dans la même dimension mais, comme nous l'avons rappelé dans les différents conseils d'école, étant enseignant moi-même, le rythme de l'enfant ne s'inscrit pas seulement dans le temps d'apprentissage, il y a aussi l'organisation de son contenu. Une semaine organisée de façon à ce que les élèves ne soient pas

confrontés à un temps scolaire traditionnel le vendredi après-midi, cela permet de terminer la semaine de façon plus ludique ce qui rentre dans le rythme de l'enfant.

Ne réduisons pas cette question là au temps d'apprentissage mais, voyons comment on organise l'apprentissage et, il faut que l'on essaye de s'y attarder davantage.

Il y a une différence entre le périscolaire et l'extrascolaire, le dispositif du périscolaire est un dispositif de la ville de Lyon, il ne concerne pas les enfants d'un seul et unique établissement. Aujourd'hui, quand on prend l'école Jean Macé, il y a des enfants qui peuvent être scolarisés ailleurs même au sud de l'arrondissement qui peuvent être inscrits.

Le temps extrascolaire concerne les enfants d'un même établissement.

Au niveau des conseils d'école, au niveau de notre arrondissement, ils se sont positionnés et, si pour procéder à l'inscription des enfants dans le cadre du périscolaire, il nous faut un outil et si on le propose au vote aujourd'hui, c'est que nous sommes dans un contexte qui nous oblige à avoir cet outil pour encadrer les inscriptions sinon, je vois mal comment on pourrait évoquer des éléments en termes de paiement, de typologie d'activités et de sécurité.

J'ai essayé de répondre à vos questions ce soir.

Mme LA MAIRE : *Merci beaucoup, je crois qu'un réel effort pédagogique a été fait pour répondre aux questions posées par les différents intervenants et, il faut retenir que très majoritairement, nos écoles se sont prononcées en faveur de la solution proposée par la mairie.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(7 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme IEHL, M. CHARLES, Mme MARION)

3 - Remise en état du parc de Gerland suite au prolongement de la ligne B du métro – Opération 07221518 – Actualisation de l'autorisation d'engagement AE n° 20011-2, programme 00012.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Comme vous le savez, la ville, en tant que propriétaire et gestionnaire du parc, a mis à disposition une emprise au profit du SYTRAL pour le prolongement de la ligne B du métro de Gerland à Oullins.

Les travaux se sont déroulés de juin 2009 à mars 2013 ; aujourd'hui, les travaux de restauration du parc sont engagés depuis mars 2014. Ils comprennent le réaménagement global de l'espace avec le rétablissement des réseaux, la restauration des surfaces minérales et plantées, de l'éclairage et des mobiliers.

Les travaux devraient se terminer en décembre. Aujourd'hui, on connaît le coût des travaux et il y a lieu de voter une dépense complémentaire de 300 000 euros.

Cette dépense complémentaire sera prise en charge intégralement par le SYTRAL ;

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Lyon 7^e – Acquisition d'un local dans un ensemble immobilier dénommé « La Boétie » sis 25 rue Jaboulay – EI 07023 – N° Inventaire 07023V001 – Programme 00005

« Culture et Patrimoine » - Opération 07023015 – AP 2009-1 « opérations d'aménagement Culture et Patrimoine ».

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : L'immeuble situé au 25 rue Jaboulay a été aménagé pour les besoins de la vie étudiante. L'Etat est propriétaire dans cet immeuble d'un local abritant le CROUS et d'un centre de Médecine Préventive Universitaire.

La ville de Lyon est propriétaire de trois autres locaux dans lesquels sont installés une crèche et le service municipal dédié à la vie estudiantine dénommé service « Université Recherche ».

Ce service anime la Maison des Etudiants qui est un espace de travail équipé pour l'ensemble des initiatives étudiantes et mise à disposition des associations étudiantes.

Vu la fréquentation et le bon fonctionnement de cette structure, l'Etat via le Rectorat, a mis à disposition de la ville de Lyon, un local supplémentaire d'une cinquantaine de m².

L'Etat souhaite aujourd'hui vendre ce local et en a informé la Communauté Urbaine, au travers de son droit de priorité sur tout projet de cession d'un bien appartenant à l'Etat.

En vue de la pérennisation de cet espace multiservices et de la création d'un guichet unique d'accueil des étudiants (un des engagements de Gérard COLLOMB durant sa campagne), la ville de Lyon a demandé à la Communauté Urbaine d'exercer ce droit de priorité qui lui est accordé, pour son propre compte.

Ce rapport concerne l'achat par la ville de Lyon auprès de la Communauté Urbaine, de ce bien estimé par France Domaine, au prix de 94 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Lyon 7^e – Acquisition du volume n° 2 dans l'Ilot Fontenay et de droits à construire attachés à ce volume sis 233-235 rue Marcel Mérieux – EI 07 302 – N° d'inventaire 07302V001 – Programme 00005 – Opération 07302001 – AP 2011-3.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dossier tient à cœur à l'ensemble des habitants de l'arrondissement puisqu'il rentre aujourd'hui dans une phase très concrète. Il s'agit du dossier concernant la Médiathèque de Gerland même s'il est question d'une bibliothèque dans la délibération.

Par délibération du 19 décembre 2011, la réalisation d'une bibliothèque municipale, au sein d'un programme immobilier a été approuvée.

Cette bibliothèque va se trouver sur l'ilot Fontenay à Gerland et rentre dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage confié à l'OPAC du Rhône.

Cet ensemble immobilier comprend la bibliothèque municipale au rez-de-chaussée, une soixantaine de places de stationnement en sous-sol, une trentaine de logements destinés à l'accession sociale à la propriété et vingt deux logements locatifs sociaux.

Il a été conclu, en mars 2013, entre la Communauté Urbaine de Lyon et l'OPAC du Rhône, une promesse de vente sur ce terrain. Cette promesse de vente a été conclue sous la condition déterminante que l'OPAC du Rhône vende au profit de la ville de Lyon, le volume qui va servir à l'aménagement de cette bibliothèque. Ce volume est estimé au rez-de-chaussée, à une surface de 1 075 m².

Cette délibération consiste à l'engagement par la ville de Lyon de l'acquisition auprès de l'OPAC du Rhône, de ce volume à construire pour un prix de l'ordre de 650 000 euros TTC ; ce prix est conforme à l'avis de France Domaine.

Ce volume comprend l'ensemble du niveau de rez-de-chaussée, une cour à l'arrière et un jardin ainsi que, des locaux techniques au niveau du sous-sol.

Si ces dispositions vous agrément, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : En décembre 2011, notre groupe a approuvé la réalisation d'une bibliothèque municipale au sein du programme immobilier de l'ilot Fontenay à Gerland. Cette délibération prévoyait pour la bibliothèque une emprise de 1 160 m².

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui nous donne un chiffre de 1 075 m² et dans cette même délibération, la valeur d'acquisition par la ville est estimée à partir d'une surface de 1 095 m².

Pouvez-vous nous indiquer quelle sera la surface exacte de la bibliothèque qui semble avoir perdu entre 65 et 86 m² d'après les chiffres non concordants donnés dans ce projet ?

Par ailleurs, dans la délibération de 2011, il était prévu trente et un logements en accession sociale à la propriété et cinquante neuf places de stationnement ; or dans la délibération d'aujourd'hui, il n'est plus prévu que vingt neuf logements et cinquante sept places de stationnement. Y a-t-il une explication à ces différences ? Merci.

M. GRABER : Sur l'aspect spécifique des surfaces de la bibliothèque, comme je vous l'ai précisé, il y a une surface à bâtir de 1 075 m² mais, cette surface comprend en plus (non compris dans ces m²) les espaces techniques situés au sous-sol et on devrait retrouver ce qui avait été convenu dans l'enveloppe initiale. Madame AIT-MATEN va nous préciser la part de logements sociaux.

Mme AIT-MATEN : Tout simplement, c'est la composition des logements que l'OPAC du Rhône voulait faire ; c'était des plus petites typologies, elles ont changé donc, forcément le nombre de logements a changé et le nombre de stationnements également mais, ce stationnement sera ouvert également aux extérieurs de la résidence et il sera gratuit.

Les personnes qui habitent à l'extérieur pourront se garer tranquillement car, nous sommes dans une zone où l'on a de très grosses difficultés de stationnement.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Délégation du Conseil d'Arrondissement au maire d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Par délibération en date du 20 mai dernier, vous avez approuvé à l'unanimité la délégation du conseil municipal au conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

L'article L.2511-22 prévoit notamment que le maire d'arrondissement peut recevoir délégation du conseil d'arrondissement pour l'application des dispositions du présent article, dans les conditions fixées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Je vous propose donc, de donner délégation au maire d'arrondissement, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les catégories d'achats suivants :

- Communication,
- Routage,
- Fournitures végétales décoratives,
- Service de traiteurs,
- Alimentation et ustensiles de restauration,
- Prestations de secrétariat,
- Service des spectacles,

- Organisation de manifestations et festivités.
- Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 458 801 euros – Opération : Résidence « Amadeus » : acquisition, amélioration de dix neuf logements (quatorze logements PLUS et cinq logements PLAI) situés 62, route de Vienne à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Ce rapport concerne la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 458 801 euros – Opération : Résidence « Amadeus » : acquisition, amélioration de dix neuf logements (quatorze logements PLUS et cinq logements PLAI) situés 62, route de Vienne à Lyon 7^e.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 222 140 euros – Opération : Résidence « Gerland » : réhabilitation de quatre vingt deux logements situés 264-268, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit à nouveau de la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 222 140 euros – Opération : Résidence « Gerland » qui date du début des années 50 : pour la réhabilitation très importante de quatre vingt deux logements situés 264-268, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Il a fallu faire de nombreux travaux, à la grande satisfaction des locataires et je vous encourage, dès que l'inauguration sera programmée (prochainement) à venir soutenir l'équipe Alliade Habitat, qui a fait un travail fantastique.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Alliade Habitat s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables.

Je vous remercie de donner un avis très favorable à ce rapport.

M. BRUMM : *Je vous remercie de bien vouloir noter que je ne participerai pas au vote.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.
(M. BRUMM ne prend pas part au vote)

Questions diverses :

M. CHELLALI : Je tiens à vous alerter des conditions d'hygiène déplorables de l'aire d'accueil Surveillance des gens du voyage.

Ayant moi-même été alerté, je me suis rendu sur place cet après-midi et, j'ai constaté que les services d'ordures ménagères ne sont pas passés depuis une dizaine de jours, c'est dû à l'obstruction de la voie publique par l'occupation illégale d'un autre groupe.

Alors même que ces personnes sont présentes de manière légale et versent même une redevance de 3 euros par jour et, règlent leurs consommations d'eau et d'électricité, la gestion de cet aire est déléguée à ADOMA qui est visiblement déficiente.

Mme LA MAIRE : *J'y suis moi-même passée, il y a quelques semaines, et nous avons donné à la ville toutes indications utiles ; dans ce campement, il y a une partie de gens qui campent avec autorisation et une partie qui campe sans autorisation.*

Nous sommes très préoccupés par la situation des occupants illégaux et aussi de la situation des occupants légaux.

Une partie des gens du voyage a quitté le camp et toutes mesures seront prises par la mairie mais, vous savez que là- aussi, nous sommes confrontés à des règlementations complexes et à des exécutions d'éventuelles décisions de justice, tout aussi complexes.

Une attention particulière est portée à ce territoire de notre arrondissement et nous avons exposé à la ville toutes nos inquiétudes concernant ce quartier.

Mme AIT-MATEN : *La semaine prochaine, je serai en déplacement avec le conseiller technique chargé des squats et des lieux d'habitation indigne du CCAS, en tant qu'adjoite aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.*

Nous vous rendrons compte de nos réflexions par une petite note écrite que nous vous ferons passer par Mail mais, soyez assurés que nous sommes très préoccupés ; sur la question de la propreté, c'est le Grand Lyon qui est en charge, vous le savez bien Monsieur CHELLALI puisque, vous êtes vous-même un agent de ce Grand Lyon.

Nous vous laissons aussi en parler à vos collègues mais, nous faisons le travail aussi de notre côté.

M. CHELLALI : *Quand j'ai rencontré ces personnes cet après-midi, j'ai vu que l'hygiène est déplorable ; elles ont contacté les services de la collecte du Grand Lyon mais, comme il y a une occupation de la voie publique illégale, le camion poubelles ne peut pas passer sous le pont.*

Les services ont été alertés et je ferai suivre. Merci.

Mme LA MAIRE : *Quand à l'occupation illégale encore une fois, elle est prise en compte mais, comme vous le savez, il faut des décisions de justice et tout cela prend du temps. Merci.*

Puisqu'il n'y a plus de questions, je vais clôturer la séance. Je remercie à la fois les élus et le public de leur attention pendant cette séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h40.